

Développement durable : dix universités et écoles labellisées

Delphine Dauvergne | Publié le 03.06.2016 à 18H25



La Salle Beauvais fait partie des établissements labellisés DD&RS en mai 2016. ©Nathalie Baetens

Le comité de labellisation DD&RS a récompensé mi-mai 2016, huit écoles et deux universités pour leur engagement dans le développement durable et la responsabilité sociétale. Une première pour ce label qui a tardé à voir le jour.

Les premiers labels [DD&RS](#) (Développement durable et responsabilité sociétale) ont été décernés à dix établissements d'enseignement supérieur, le 18 mai 2016.

Parmi eux, **sept avaient déjà réussi avec succès le test passé l'année dernière**, avant le lancement du label. Audencia, l'École des mines de Douai, l'École des mines de Nantes, l'EIVP (École des ingénieurs de la Ville de Paris), La Salle Beauvais, l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense et l'université de Poitiers, ont été ainsi labellisées.

Les trois autres établissements récompensés sont des écoles d'ingénieurs : l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de Bordeaux et Polytech Montpellier.

"Les écoles sont plus habituées aux processus de labellisation, ce qui explique en partie pourquoi il y a peu d'universités lors de cette première session", justifie Lionel Vinour, coprésident du comité de labellisation et chargé du développement durable à l'université de Poitiers.

UN PROCESSUS GLOBAL ET LONG

Le référentiel du label porte sur cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial. **"Certains établissements ont développé des actions de développement durable depuis longtemps, mais de façon éparpillée. La structuration peut prendre du temps.**

Notre label s'ancre dans une démarche d'amélioration continue, ce n'est pas une certification qui sanctionne un niveau définitif", précise Lionel Vinour. Si le label DD&RS dure quatre ans, un suivi intermédiaire aura lieu à mi-parcours, deux ans après.

Les candidats pour la deuxième session de l'année sont déjà auditionnés et les résultats connus à la mi-janvier 2017.

Qui délivre le label ?

Le comité de labellisation rassemble des membres de la CGE, de la CPU, du REFEDD (Réseau français des étudiants pour le développement durable), du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi de l'association [Cirses](#) (Collectif pour l'intégration de la responsabilité sociétale et du développement durable dans l'enseignement supérieur), l'opérateur du label.

En savoir plus : [Développement durable : enfin un label pour l'enseignement supérieur](#)